

Objet	Rapporteur	Délibérations du Conseil Municipal
AFFAIRES FINANCIÈRES		
Redevances, Taux et Tarifs pour l'année 2025	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE ces tarifs qui prendront effet à compter du 1 ^{er} janvier 2025. (Tableau consultable en mairie et sur le site www.verneuil-en-halatte.fr)
Redevance Consommations d'eau et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés FIXE à 0,0170€ /m3 la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2025,
Engagement des dépenses d'investissement 2025 - Budget ville	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 à hauteur de 25% du dernier budget d'investissement Ville
AFFAIRES GÉNÉRALES		
Approbation du règlement relatif à l'accès et l'utilisation du Parc Intergénérationnel	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE le règlement relatif à l'accès et l'utilisation du Parc Intergénérationnel et AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.
Signature de l'avenant n°2 au contrat de Délégation du service publique de l'eau potable	Alexis CHAMEREAU Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ADAPTE la formule d'indexation du prix de l'eau en tenant compte de l'évolution des volumes et du prix unitaire d'achat d'eau à l'Agglomération Creil Sud Oise, NOTE le Fond de renouvellement de 9 renouvellements de branchements supplémentaires sur la durée résiduelle du contrat, REVISE la rémunération du Délégataire en conséquence, AUTORISE le Maire à signer ledit avenant
Signature de l'avenant n°1 au contrat de Délégation du service d'assainissement	Alexis CHAMEREAU Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés MANDATE le Délégataire pour l'auto-facturation dans le cadre des reversements de la surtaxe communale soumis à la TVA et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant
Approbation du rapport CLET transfert de voiries complémentaires	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec 23 voix « pour » et 2 « abstentions » APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté le 29 mai 2024.
URBANISME		
Fin de convention avec le service mutualisé d'instruction (SIMOH) et externalisation des missions d'instruction des Autorisations d'Urbanisme à un cabinet privé URBADS	Alexis CHAMEREAU Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE la fin de convention tripartite entre la Commune de Verneuil-en-Halatte, la Communauté de Communes et la ville de Pont Sainte Maxence, APPROUVE le principe de recourir à un prestataire privé pour l'assistance à l'instruction d'une partie des demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir, des déclarations préalables, en application de l'article L 423-1 du Code de l'Urbanisme, à compter du 01 janvier 2025, AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette externalisation et à signer les actes y afférents.
RESSOURCES HUMAINES		
Présentation du Rapport Social Unique 2023	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte , à l'unanimité du Rapport Social Unique 2023 de la Ville de Verneuil-En-Halatte.
Présentation du plan de formation des agents de la commune 2025	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prends acte , à l'unanimité des membres présents et représentés de la présentation du plan de formation 2025.
Modification du tableau des effectifs des emplois permanents	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE le tableau des effectifs des emplois permanents ci-dessous pour l'année 2024
Instauration du nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, modification de la délibération N°2022-10 du 18 février 2022	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDE d'instaurer la modalité de maintien ou de suppression de l'Indemnité de Fonction de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) dans les conditions indiquées ci-dessus, DÉCIDE que les délibérations antérieures n°2017-038 du 30 juin 2017 et n° 2022-10 du 18 février 2022 restent en vigueur en ce qui concerne les autres points non évoqués ci-dessus, DÉCIDE que les valeurs plafond des primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence, AUTORISE l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du R.I.F.S.E.E.P. dans le respect des principes définis ci-dessus, PRÉVOIT , pour le budget 2025 et ceux à venir, les crédits correspondants • DIT que la présente délibération entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2025.
2024-74 Instauration de l'indemnité spéciale et de fonction et d'engagement pour les agents de la filière police municipale	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDE d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à compter du 1er janvier 2025, D'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement au bénéfice des agents relevant des cadres d'emplois suivants : -Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale et -Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale
La nature et la durée des autorisations spéciales d'absences	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOpte la proposition de Monsieur le Maire et CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la décisions prise

<p>Création de quatre postes d'agent de maîtrise</p>	<p>Monsieur le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de créer trois postes d'agents de maîtrise territorial à temps complet et un poste d'agent de maîtrise à temps non-complet 32/35ème à compter du 1er janvier 2025, DIT que la rémunération de l'agent est fixée en référence aux échelles indiciaires du cadre d'emploi d'agent de maîtrise, SOLLICITE l'avis du Comité Social Territorial pour la suppression deux postes d'adjoints techniques principal de 1ère classe à temps complet, un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet et un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 32/35ème, DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois, AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette décision et permettant sa mise en œuvre.</p>
<p>Création de deux emplois permanents d'adjoint technique à temps non-complet pour l'entretien des locaux et surveillance de la cantine</p>	<p>Monsieur le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ADOPTE la proposition du Maire, MOFIFIE ainsi le tableau des emplois et INSCRIT au budget les crédits correspondants.</p>

TOUTES LES DÉLIBÉRATIONS COMMUNICABLES AU PUBLIC SONT CONSULTABLES EN MAIRIE AUX HEURES D'OUVERTURES HABITUELLES

Fait à Verneuil-en-Halatte le 11 décembre 2024



Le Maire
Philippe KELLNER

